

Notre co-secrétaire de Solidaires Savoie, une des premières cibles de la loi sécurité globale.

3 octobre 2021

NOTRE CO-SECÉTAIRE DE SOLIDAIRES SAVOIE, UNE DES PREMIÈRES CIBLES DE LA LOI SÉCURITÉ GLOBALE.

Placée en garde à vue durant toute la journée du 8 avril dernier, Bénédicte, notre co-secrétaire de l'union syndicale départementale, est, à nouveau convoquée suite à un renvoi d'audience, devant le tribunal judiciaire de Chambéry le jeudi 14 octobre prochain. Il lui est reproché d'avoir outragé un commandant de police, en portant une pancarte ironique lors de la manifestation contre la loi sécurité globale du 28 novembre 2020

Contrairement à ce qu'affirment les policiers chargés de l'enquête, le dossier n'est étayé d'aucune preuve permettant d'identifier formellement notre camarade. Notre union syndicale ne peut alors que souligner le ridicule d'une telle procédure, et se questionner légitimement quant à l'objectif poursuivi par le procureur de la République dans l'instruction de ce dossier en carton.

Alors que tous les tribunaux de France croulent sous les dossiers, imposant des délais de traitement interminables pour nombre de victimes, et classant même régulièrement sans suite des plaintes déposées pour des faits graves, le parquet chambérien a lui le luxe d'instruire un dossier pour une pancarte !

Le pouvoir politique en place n'a qu'un seul objectif : casser toute contestation par une intimidation systématique. Il déploie pour cela un arsenal qui renforce d'une part l'impunité des policiers et gendarmes, mis en cause dans des violences graves ou mortelles ; et qui d'autre part enfreint directement la liberté d'opinion, la liberté d'information, la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de manifestation et la liberté de contestation légale de manière générale.

Solidaires Savoie s'insurge contre de telles procédures visant à mettre la pression sur notre co-secrétaire, particulièrement investie dans les luttes contre les violences policières et la répression des militant·es syndicaux et politiques. Ces intimidations policières et judiciaires ne nous feront pas taire, pas plus qu'elles ne viendront affaiblir nos solidarités et notre détermination face aux dérives autoritaires de l'état !

L'Union syndicale Solidaires 73 organise un rassemblement le jeudi 14 octobre à partir de 11 heures devant le tribunal de Chambéry. La répression subie par notre camarade nous oblige à renforcer localement nos luttes unitaires face à cette vague de lois liberticides.

Nous vous appelons à être nombreuses et nombreux en Savoie le jour du procès de Bénédicte. Nous tenons à remercier les premiers soutiens et nous vous invitons à les multiplier ces prochains jours.

Dans la rue, sur nos lieux de travail, devant les tribunaux, nous défendrons toujours le droit à l'expression et l'action syndicale

Placée en garde à vue durant toute la journée du 8 avril dernier, Bénédicte, notre co-secrétaire de l'union syndicale départementale, est, à nouveau convoquée suite à un renvoi d'audience, devant le tribunal judiciaire de Chambéry le jeudi 14 octobre prochain. Il lui est reproché d'avoir outragé un commandant de police, en portant une pancarte ironique lors de la manifestation contre la loi sécurité globale du 28 novembre 2020

Contrairement à ce qu'affirment les policiers chargés de l'enquête, le dossier n'est étayé d'aucune preuve permettant d'identifier formellement notre camarade. Notre union syndicale ne peut alors que souligner le ridicule d'une telle procédure, et se questionner légitimement quant à l'objectif poursuivi par le procureur de la République dans l'instruction de ce dossier en carton.

Alors que tous les tribunaux de France croulent sous les dossiers, imposant des délais de traitement interminables pour nombre de victimes, et classant même régulièrement sans suite des plaintes déposées pour des faits graves, le parquet chambérien a lui le luxe d'instruire un dossier pour une pancarte !

!

Le pouvoir politique en place n'a qu'un seul objectif : casser toute contestation par une intimidation

systématique. Il déploie pour cela un arsenal qui renforce d'une part l'impunité des policiers et gendarmes, mis en cause dans des violences graves ou mortelles ; et qui d'autre part entrave directement la liberté d'opinion, la liberté d'information, la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de manifestation et la liberté de contestation légale de manière générale.

Solidaires Savoie s'insurge contre de telles procédures visant à mettre la pression sur notre co-secrétaire, particulièrement investie dans les luttes contre les violences policières et la répression des militant·es syndicaux et politiques. Ces intimidations policières et judiciaires ne nous feront pas taire, pas plus qu'elles ne viendront affaiblir nos solidarités et notre détermination face aux dérives autoritaires de l'état !

L'Union syndicale Solidaires 73 organise un rassemblement le jeudi 14 octobre à partir de 11 heures devant le tribunal de Chambéry. La répression subie par notre camarade nous oblige à renforcer localement nos luttes unitaires face à cette vague de lois liberticides.

Nous vous appelons à être nombreuses et nombreux en Savoie le jour du procès de Bénédicte. Nous tenons à remercier les premiers soutiens et nous vous invitons à les multiplier ces prochains jours.

Dans la rue, sur nos lieux de travail, devant les tribunaux, nous défendrons toujours le droit à l'expression et l'action syndicale

NOTRE CO-SECRÉTAIRE DE SOLIDAIRES SAVOIE, UNE DES PREMIÈRES CIBLES DE LA LOI SÉCURITÉ GLOBALE.

Placée en garde à vue durant toute la journée du 8 avril dernier, Bénédicte, notre co-secrétaire de l'union syndicale départementale, est, à nouveau convoquée suite à un renvoi d'audience, devant le tribunal judiciaire de Chambéry le jeudi 14 octobre prochain. Il lui est reproché d'avoir outragé un commandant de police, en portant une pancarte ironique lors de la manifestation contre la loi sécurité globale du 28 novembre 2020

Contrairement à ce qu'affirment les policiers chargés de l'enquête, le dossier n'est étayé d'aucune preuve permettant d'identifier formellement notre camarade. Notre union syndicale ne peut alors que souligner le ridicule d'une telle procédure, et se questionner légitimement quant à l'objectif poursuivi par le procureur de la République dans l'instruction de ce dossier en carton.

Alors que tous les tribunaux de France croulent sous les dossiers, imposant des délais de traitement interminables pour nombre de victimes, et classant même régulièrement sans suite des plaintes déposées pour des faits graves, le parquet chambérien a lui le luxe d'instruire un dossier pour une pancarte !

Le pouvoir politique en place n'a qu'un seul objectif : casser toute contestation par une intimidation systématique. Il déploie pour cela un arsenal qui renforce d'une part l'impunité des policiers et gendarmes, mis en cause dans des violences graves ou mortelles ; et qui d'autre part entrave directement la liberté d'opinion, la liberté d'information, la liberté d'expression, la liberté d'association, la liberté de manifestation et la liberté de contestation légale de manière générale.

Solidaires Savoie s'insurge contre de telles procédures visant à mettre la pression sur notre co-secrétaire, particulièrement investie dans les luttes contre les violences policières et la répression des militant·es syndicaux et politiques. Ces intimidations policières et judiciaires ne nous feront pas taire, pas plus qu'elles ne viendront affaiblir nos solidarités et notre détermination face aux dérives autoritaires de l'état !

L'Union syndicale Solidaires 73 organise un rassemblement le jeudi 14 octobre à partir de 11 heures devant le tribunal de Chambéry. La répression subie par notre camarade nous oblige à renforcer localement nos luttes unitaires face à cette vague de lois liberticides.

Nous vous appelons à être nombreuses et nombreux en Savoie le jour du procès de Bénédicte. Nous tenons à remercier les premiers soutiens et nous vous invitons à les multiplier ces prochains jours.

Dans la rue, sur nos lieux de travail, devant les tribunaux, nous défendrons toujours le droit à l'expression et l'action syndicale



- Emplacement : réINVENTER le syndicalisme > Nous connaître > Solidaires, comment ça marche ? > Actes >
- Adresse de cet article :
<https://ancien.solidaires.org/Notre-co-secretaire-de-Solidaires-Savoie-une-des-premieres-cibles-de-la-loi>

